

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU COLLOQUE de l'ANJAP 2016**  
**"et maintenant, quelle réforme pour les longues peines?"**

à retourner à :

[Morgan DONAZ-PERNIER : morgan.donaz-pernier@justice.fr](mailto:morgan.donaz-pernier@justice.fr)

ou par courrier :

Morgan DONAZ-PERNIER, Vice-président chargé de l'Application des Peines  
Tribunal de Grande Instance de Marseille  
6 Rue Joseph Autran - 13281 MARSEILLE CEDEX 06

Nom : .....Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse mail : .....

**demande mon inscription au colloque de l'ANJAP**

**Signature :**

---

**BULLETIN D'ADHESION à l'ANJAP - année 2016**

**J'adhère en 2016 à l'ANJAP** pour encourager les collègues qui consacrent bénévolement du temps à défendre les intérêts de la profession et à la représenter auprès de nombreuses instances,

Nom : .....Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse mail : .....

**Je soutiens l'action de l'ANJAP en adhérant pour l'année 2016 et en joignant à titre de cotisation annuelle un chèque, libellé à l'ordre de l'ANJAP, d'un montant de :**

**45€ pour les magistrats** [JAP , ex-JAP , JE , Parquetiers en charge de l'exécution des peines, Conseillers à la Cour d'Appel en charge de la CHAP]<sup>1</sup>

**15€ pour les auditeurs de Justice**

**Bulletin d'adhésion à retourner à :**

Morgan DONAZ-PERNIER, trésorier ANJAP,  
vice-président charge de l'application des peines  
Service de l'Application des peines  
Tribunal de grande instance de MARSEILLE  
6, rue Joseph Autran 13281 MARSEILLE cedex 6

---

1- Les associations peuvent adhérer sous réserve de l'accord du CA